



12 - 15 SEPTEMBRE

WOODRISE
Bordeaux 2017
FRANCE

1^{er} Congrès Mondial

LES IMMEUBLES BOIS
MOYENNE ET GRANDE HAUTEUR
AU COEUR DE LA VILLE DURABLE
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GUIDE TECHNIQUE DE L'EXPOSANT

wood-rise-congress.org



INSTITUT TECHNOLOGIQUE



WOODRISE

12-15 septembre 2017

Palais des congrès de Bordeaux

SOMMAIRE

▪ Palais des congrès (Lieu et Accès)	Page	3
▪ Fiches bâtiment « Espace Pluriel »	Page	4
▪ Livraisons (accès, étiquette colis, ...)	Page	5
▪ Assurance, gardiennage, déclaration	Page	7
▪ Formulaire de déclaration combustible	Page	8
▪ Montage - Démontage	Page	9
▪ Caractéristiques des stands	Page	10
▪ Détails des prestations sur commande	Page	13
▪ Bon de Commande	Page	18
▪ Notre prestataire	Page	22
▪ Règlement de sécurité	Page	23-29
▪ Contact	Page	30

PALAIS DES CONGRES (le lieu, les accès)

Palais des Congrès

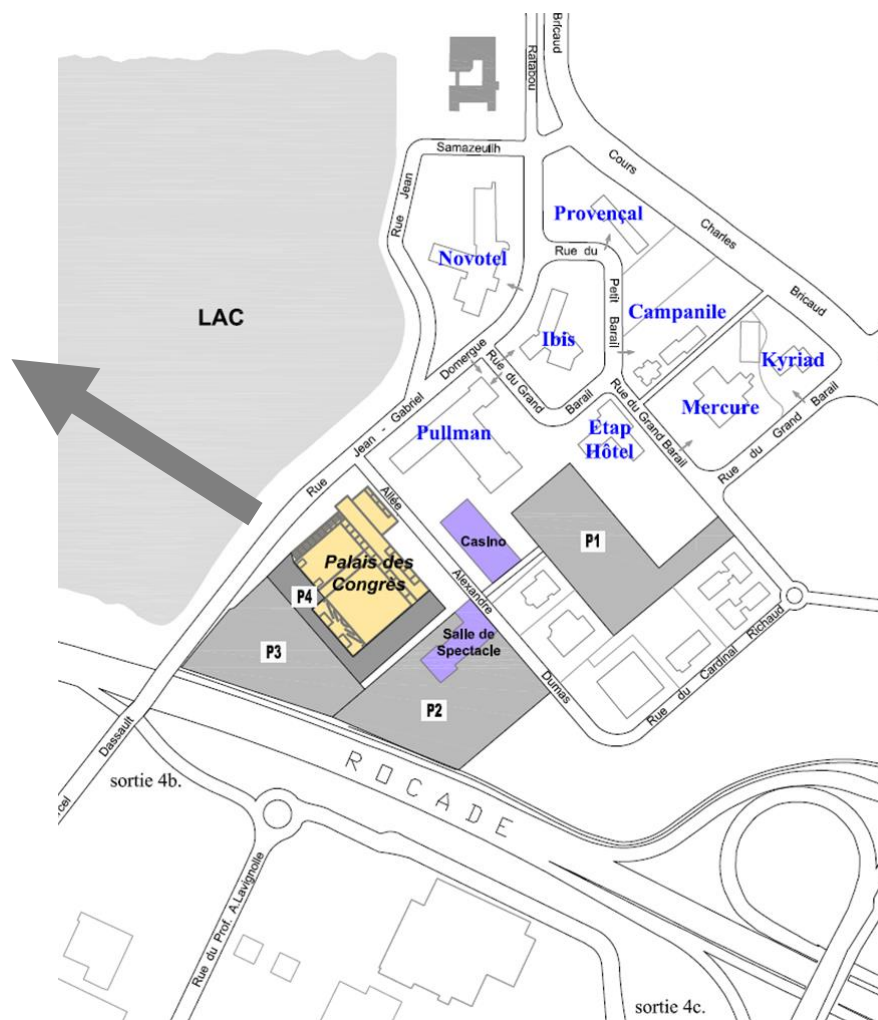
Avenue Jean-Gabriel Domergue
33300 BORDEAUX



- Parking visiteurs et congressistes gratuit :
Rue du Cardinal Richaud (Parking P1, P2, P3)
- Accès piéton :
Allée Alexandre Dumas
- Accès livraison :
Avenue Jean-Gabriel Domergue
(Parking P4)

Le Palais des Congrès est situé au cœur des 160 hectares du lac de Bordeaux, à 15 minutes du centre-ville et de l'aéroport et à 25 minutes de la gare.

Le Palais des Congrès bénéficie d'infrastructures d'accueil touristiques exceptionnelles, 1050 chambres d'hôtel, 15 restaurants et 1 casino, directement accessible en Tramway.



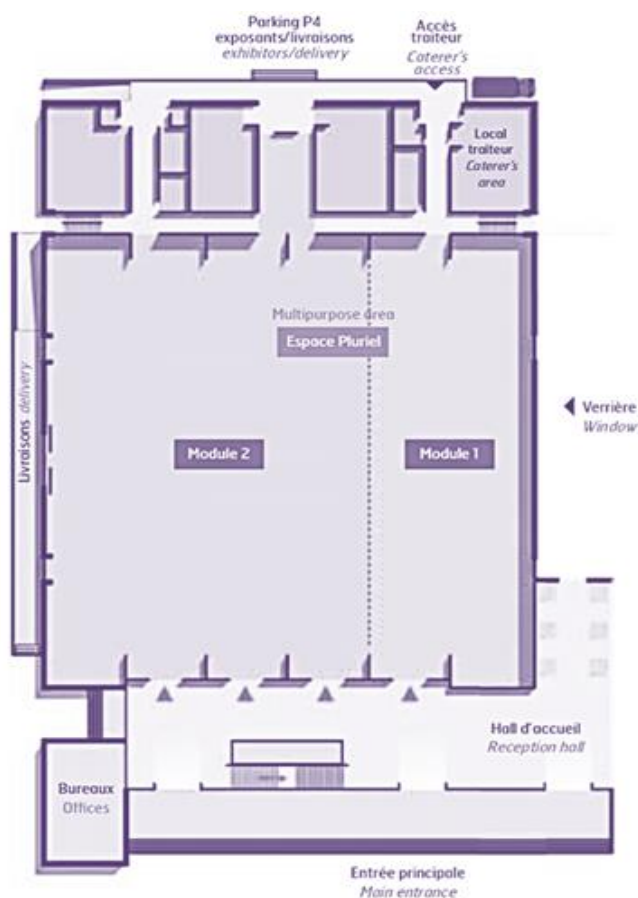
Accès au Palais des congrès :

- **Venir en voiture** : A10 Bordeaux-Paris sortie 4C - A10 Paris-Bordeaux sortie Bordeaux Lac sortie 4.
- **Venir en avion** : Depuis l'aéroport de Bordeaux-Mérignac → Bus Navette Liane 1 (arrêt Quinconces) puis Tramway ligne C (arrêt Palais des congrès) - www.bordeaux.aeroport.fr
- **Venir en Train** : Gare SNCF Saint-Jean puis Tramway ligne C (arrêt Palais des congrès) www.voyages-sncf.com
- **Venir en transports en commun** : Tramway ligne C – arrêt Palais des congrès - www.infotbm.com

Fiche bâtiment – Espace Pluriel

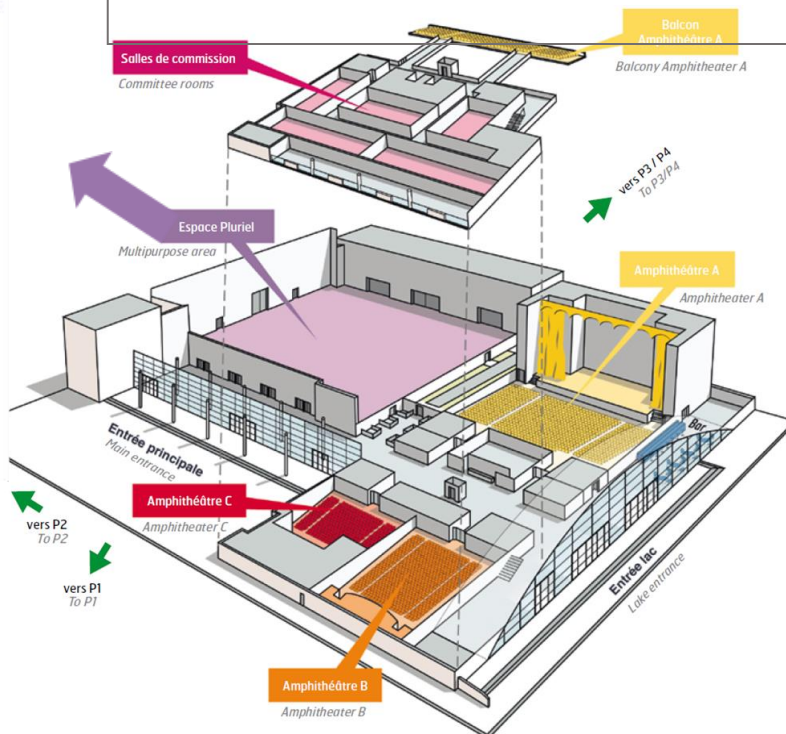
Caractéristiques du site

- L'espace d'exposition (Espace pluriel) est situé au rez-de-chaussée du bâtiment
- Sa surface est de 3 024 m² (56m x 54m) divisible en 3 espaces de 1000 m²
- Le sol est en béton, finition quartz
- L'éclairage est réalisé par lampes à iodures métalliques
- La hauteur libre sous poutres est de 7 m
- La distribution électrique est effectuée par trappons au sol
- Du début du montage à la fin du démontage, un agent d'exploitation au moins, est présent dans le bâtiment.



Impératifs

- Les deux seuls adhésifs autorisés sur le sol sont :
 - soit « SUPERMOUNT 22102 » de Supertape
 - soit « EURO 704 EXHIBITION TAPE » de Sidcadgroup
- L'affichage sur les piliers est interdit ainsi que sur les murs, les portes ou les vitres
- Le perçage des sols, murs, plafonds est interdit
- Aucune arrivée / évacuation d'eau n'est disponible
- Aucune suspension n'est autorisée
- Aucun véhicule n'est autorisé dans le hall

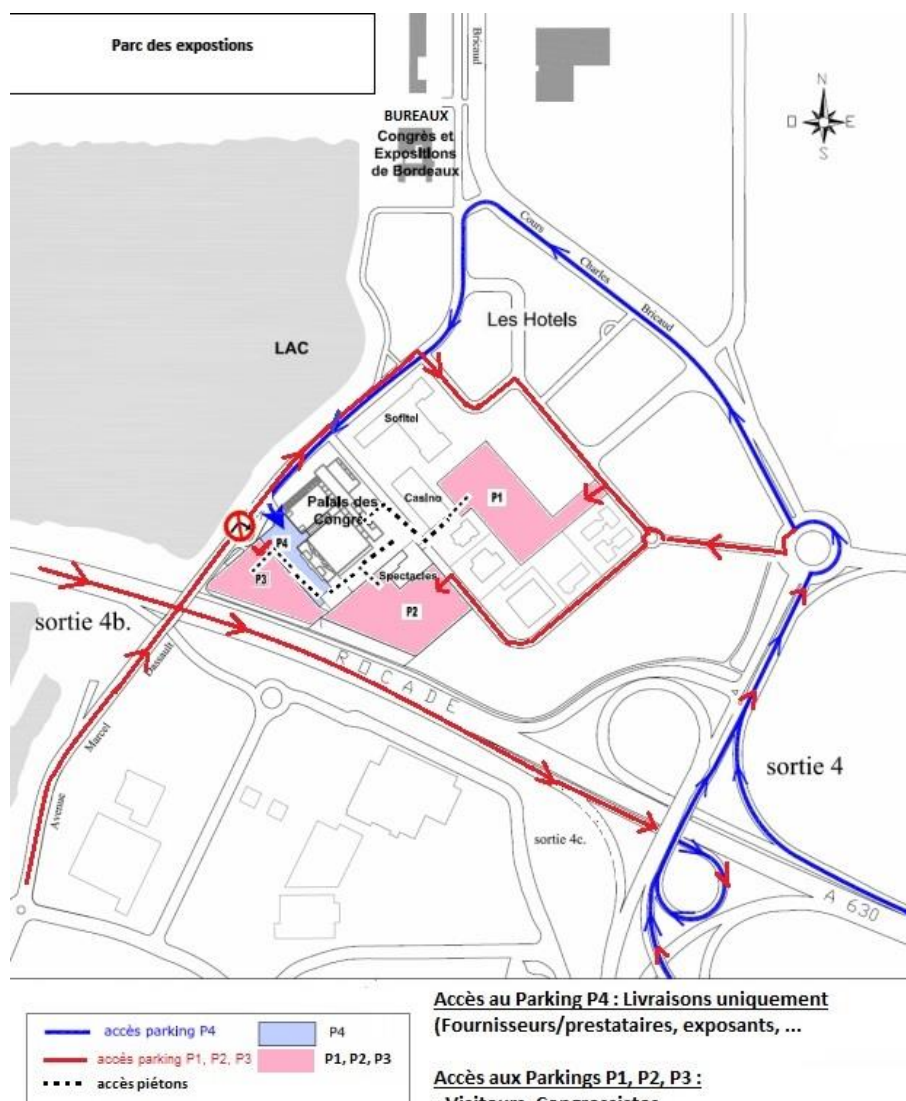


Livraisons (accès, stationnement, dates, horaires)

- Les livraisons en pré montage pourront être effectuées à partir du

11 septembre 2017 de 8 h à 17 h

- Accès à l'aire de livraison par le parking P4, avenue Jean-Gabriel Domergue
→ Quai de déchargement h. 0,8 m avec rampes d'accès 12 % (largeur 3,60 m, longueur 12 m)
- La dimension des portes d'accès à la zone d'exposition (l : 2,485 x h : 2,80) impose une manutention (transpalette ou élévateur) du matériel livré à partir du quai. Mise à part les engins de manutention, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'Espace Pluriel.
- Une réserve de stockage est prévue à cet effet. A son arrivée, l'exposant viendra récupérer ses colis.



Important

En dehors des jours
et horaires de
livraison indiqués ci-
dessus, **aucun colis**
ne sera accepté

REMARQUES

Montage, Démontage

Nous demandons aux
véhicules de se déplacer
vers le P3 après
déchargement pour
fluidifier le trafic.

Pendant la manifestation

Les exposants, visiteurs
et congressistes pourront
se garer sur les parkings
P1, P2 et P3

Livraisons - identification des colis, récupération des colis

L'identification des colis

Elle est impérative, merci de bien vouloir utiliser l'étiquette ci-dessous pour l'expédition de vos colis



Congrès Woodrise 2017

Société :

Stand :

/Chez CEB

PALAIS DES CONGRES DE BORDEAUX

Avenue Jean Gabriel Domergue

33300 Bordeaux

Nom du contact sur place :

Téléphone :

N° du colis :

Nb total de colis :

Attention ! Tout colis ne portant pas ces informations pourra être refusé

Congrès et Expositions de Bordeaux Décline toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.



Récupération des colis – FIN de CONGRES

Dans le cas où un transporteur doit récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- Bien fermer tous les colis
- Les étiqueter avec l'adresse de retour sur tous les colis en les numérotant (ex : 1/5, 2/5... 5/5), mentionner un nom et un numéro de téléphone portable sur le premier colis
- Les amener dans la zone de stockage du Palais des congrès au fond de l'espace exposition
- Prévenir votre transporteur de les récupérer :

Du 14 septembre 18 h au 15 septembre de 8 h à 17 h

Important

Tout colis ou documents laissés sur le stand au départ de l'exposant sera mis en benne par le service nettoyage

En l'absence de l'exposant à l'arrivée du transporteur, CEB décline toute responsabilité en cas de détérioration perte ou vol des colis

Assurance, Gardiennage, Déclaration

Assurance

L'assurance de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée de la convention et pour des sommes suffisantes, contre les dommages corporels, matériels et immatériels de tous ordres qu'il est susceptible d'occasionner de son fait ou du fait des personnes dont il répond.

L'exposant devra en outre faire assurer l'ensemble de ses matériels et installations. Il est vivement conseillé de faire garantir la valeur exacte des marchandises exposées sous peine d'un règlement partiel du sinistre.

Congrès et Expositions de Bordeaux dégage toute responsabilité en cas de dommage ou de vol des biens des exposants dans les lieux d'exposition.

Gardiennage

La surveillance du bâtiment de jour et de nuit est assurée par Congrès et Expositions de Bordeaux, sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour lui une quelconque responsabilité.

Il est vivement conseillé aux exposants présentant des échantillons sensibles, de compléter la fermeture des stands par des cadenas fermant les réserves de marchandise.

Aucune personne ne sera admise sur le stand en dehors des jours et horaires d'ouverture aux exposants.

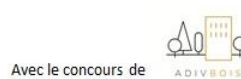
Déclaration

MATERIEL ET COMBUSTIBLES EN FONCTIONNEMENT

Il est rappelé que pour exposer une machine en fonctionnement ou bien pour utiliser des combustibles liquides ou gazeux, il faut que le chargé de sécurité de la manifestation soit averti en remplissant le

Formulaire spécifique ci-après

Cette déclaration ne dispense pas l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.



Déclaration

Matériel en fonctionnement, combustible

WOODRISE 2017
12-15 septembre 2017

Raison Sociale :

Nom et fonction du Responsable :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

N° SIRET :

UTILISATION DE COMBUSTIBLE

Nature du combustible :

Quantité sur le stand :

Utilisation :

Les exposants présentant du matériel en fonctionnement et/ou utilisant un combustible (Cf. règlement de sécurité), doivent impérativement remplir la présente déclaration avant le passage de la Commission de Sécurité qui donnera son accord au vu de la prescription des mesures de sécurité mises en œuvre par l'exposant. L'organisateur a tout pouvoir de faire interrompre les démonstrations si les mesures de sécurité décrites ne sont pas respectées.

MACHINES EN FONCTIONNEMENT

Type de matériel présenté :

Description des mesures de sécurité d'accompagnement :

Adresse de retour :

Votre chargé de sécurité
« Email chargé de sécurité »
WOODRISE 2017

Signature Date Cachet

Montage – Démontage

Rappel : Le stationnement sur le parking livraison est autorisé pour les véhicules utilitaires ou véhicules de tourisme seulement pendant les jours de montage et démontage.

Tout stationnement gênant, notamment sur la voie pompiers sera sanctionné. Congrès et Expositions de Bordeaux se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Les propriétaires ne pourront se prévaloir d'aucun recours contre Congrès et Expositions de Bordeaux. Les frais d'enlèvement et de restitution seront à leur charge.

	12 septembre	13 septembre	14 septembre
Montage général	7 h-19 h		
Accès aux exposants pour montage	17 h-19 h	7 h 30-8 h 30	8 h-8 h30
Ouverture Exposition		8 h 30-18 h 30	8 h 30-17 h
Démontage			17 h-00 h 00

Un accueil exposants sera assuré de **9 h à 19 h les 13 et 14 septembre**

L'accès se fera par l'aire de livraison mentionnée sur le plan en page 5.

Tout objet ou carton laissé dans les allées sera considéré comme devant être détruit.

Fin manifestation :

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel, ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

Tous les matériels et installations de stand devront être retirés au plus tard le

14 septembre à 18 h.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

Caractéristique des stands

>>> STAND 6 m² STANDARD

Structure avec cloisonnement aluminium et panneaux blancs

Moquette

1 enseigne drapeau L 50 x H 30 cm

1 branchement alimentation électricité 3 KW – 16 A

Eclairage : un rail de 3 spots

Mobilier : 1 table bois, 2 chaises bois avec pieds chromés, 1 corbeille



>> STAND 12 m² STANDARD

Structure avec cloisonnement aluminium et panneaux blancs

Moquette

1 enseigne drapeau L 50 x H 30 cm

1 branchement alimentation électricité 3 KW – 16 A

Eclairage : un rail de 3 spots

Mobilier : 1 table bois, 2 chaises bois avec pieds chromés, 1 corbeille

>> STAND 24 m² STANDARD

Structure avec cloisonnement aluminium et panneaux blancs

Moquette

2 enseignes drapeau recto L 50 x H 30 cm

Réserve 3 m²

1 branchement alimentation électricité 3 KW – 16 A

Eclairage : 6 spots sur tiges

1 corbeille



>> STAND 24 m² PREMIUM

Structure avec cloisonnement aluminium et panneaux blancs

Moquette

Réserve 3 m² avec panneaux bois 1 teinte (hors bloc porte)

Structure avec brise vue en pin brut (4 pièces/ml)

Enseigne haute 200 x 200 x 110 cm avec impression couleur 4 côtés

1 branchement alimentation électricité 3 KW – 16 A

Eclairage : 6 spots sur tiges et un rail de spots dans l'enseigne haute

1 corbeille



>> STAND 48 M² STANDARD

Structure avec cloisonnement aluminium et panneaux blancs

Moquette

Réserve 4 m²

Eclairage : 8 spots sur tiges

1 branchement alimentation électricité 3 KW – 16 A

2 enseignes drapeau recto L 50 x H 30 cm

Enseigne haute 200 x 100 x 110 cm avec impression couleur 4 côtés

1 corbeille



>> STAND 48 M² PREMIUM

Structure avec cloisonnement aluminium et panneaux blancs

Moquette

Réserve 4 m² avec panneaux bois 1 teinte (hors bloc porte)

Structure avec brise vue en pin brut (4 pièces/ml)

2 enseignes drapeau recto L 50 x H 30 cm

Enseigne haute 200 x 200 x 110 cm avec impression couleur 4 côtés

1 branchement alimentation électricité 3 KW – 16 A

Eclairage : 8 spots sur tiges et un rail de spots dans l'enseigne haute

1 corbeille



>> SURFACE NUE

Cet espace est non équipé. L'habillage et l'équipement nécessaire sont à la charge de l'exposant.

Plan d'implantation et Enseigne

Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

PLAN DU STAND (côté et orienté)

- Schématisez votre stand → à l'échelle suivante : **1 carré = 1 m²** (préciser les côtes).
- Désignez au moyen des symboles ci-dessous l'emplacement des différentes prestations.



Sur cette fiche, merci d'indiquer

- L'implantation des prestations techniques commandées
- le texte de l'enseigne drapeau de votre stand
(Pour les stands équipés seulement)

Légende

Coffret Electrique



Internet filaire



ENSEIGNE DE STAND pour les stands équipés seulement

Enseigne de stand (16 caractères maximum) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prestations complémentaires



PANIER REPAS

DABBAWALA GIRL ETE

Tartare de saumon fumé maison, crème de peanuts et roquette
Cabillaud poêlé, pommes grenailles et tomate fraîche
Fromage du moment
Tiramisu de fraises au vin moelleux
Petit pain de campagne

DABBAWALA BOY ETE

Filet de Rouget sur la peau, rouille et légumes en coin
Emincé de bœuf grillé, grenailles et tomates naines
Fromage du moment
Tiramisu de framboises au vin de Bordeaux
Petit pain de campagne

DABBAWALA GIRL AUTOMNE

Fraîcheur de Crozets et jambon de canard fumé
Dorade rôtie, linguini aux légumes rôtis
Fromage du moment
Parfait au chocolat blanc à la Châtaigne
Petit pain de campagne

DABBAWALA BOY AUTOMNE

Saumon fumé maison, sucrose et légumes confits, crème de raifort
Aiguillettes de magret au raisin du coin
Fromage du moment
Mousse chocolat « tout noir » aux brisures de cookies
Petit pain de campagne

L'AUTHENTIQUE

Salade de linguini à l'italienne, tartare de courgettes et Pastrami
Emincé de magret, grenailles façon « Piémont » aux oignons rouges
et pointes vertes
Fromage du moment
Tiramisu « Al Cremovo », coulis au café fort
Petits pains de campagne

LA DERNIERE MINUTE

Commande le jour même passée avant 10h
Menu du marché
Petits pains de campagne



PANIER REPAS

LE VEGETARIEN

Tartare de saumon à la crème de raifort, mesclun en Mikado de légumes
Dorade rôtie aux spaghetti de courgettes, sauce vierge, linguini à l'émulsion d'herbes fraîches
Fromage du moment
Pomme rôtie entière à l'ancienne, en crumble aux zestes d'agrumes
Petits pains de campagne



COCKTAILS

COFFRET PAINS MIGNONS

Focaccia tomatade, pesto, mozzarella, parmesan, rôti de veau
Navette magret fumé, brebis basque, fromage frais aux figues
Polaire de rillettes de sardine et roquette
Brioche anguille fumée, ciboulette, concombre et St Moret
Navette végétarienne, caviar d'aubergine, tomate, œuf dur et salade



COFFRET CLASSIQUE SALE

Tartelette de tartare de courgette, veau et œuf de caille, chips de lard
Sphère coulante de piquillos, sablé au piment d'Espelette
Club de tourteau aux agrumes
Tartelette d'asperges vertes, zéphir d'ail confit
Stick de poulet aigre-douce
Dôme de brocolis, caviar Avruga, toast de pain Italien aux fruits secs
Roulé de bœuf au fromage frais et roquette, biscuit au parmesan



COFFRET CABERNET

Hibiscus foie gras et poivre sichuan
Cake à la roquette, caviar d'artichaut
Fraîcheur de tourteau à la coriandre, ramonas à l'avruga
Nem de jambon de canard et légumes à la thaï
Macaron de foie gras en sucette
Puit de courgette et rouget en escabèche
Croustillant d'asperge au fromage frais et pain noir



COCKTAILS

COFFRET MERLOT

Sphère de tomate Kumato et soja
Tartare de daurade, mayonnaise fumée, pain noir
Verrine Pannacotta foie gras, pop corn, réduction balsamique
Pion de foie gras à l'abricot sec, crumble et crackers
Verrine betterave framboise, Saint Moret
Dôme de tourteau, crackers à l'nais
Verrine tapenade, basquaise et gressin



COFFRET VIANDES

Noix de veau
Rôti de porc
Filet de poulet
Tomates cerises
Cornichons
Moutarde de Dijon et moutarde à l'ancienne
Oignons grelots



COFFRET TERROIR

Grattons
Saucisse Perche
Grenier Médocain
Jambon de Pays
Chorizo Doux



COFFRET FROMAGE CLASSIQUE

Brebis AOC
St Maure AOC
Edam AOC
Mimolette AOC
Tête de moine AOC



COFFRET FROMAGE SPECIAL VIN

Reblochon AOC
Abondance AOC
Comté AOC



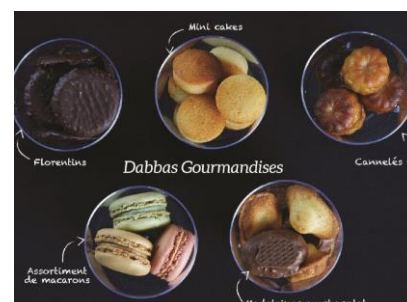
PANIER REPAS

GOURMANDISES

32 pièces : Florentins, mini cakes, canelés, assortiments de macarons, madeleines au chocolat

COFFRET MINI VIENNOISERIES

10 mini croissants
10 mini pains aux raisins
10 mini chocolatines



COFFRET MACARONS CANELES

42 pièces

COFFRET CLASSIQUE SUCRE

« Comme un tiramisu » (sablé breton, crème café et mascarpone, cacao)

Tarte citron meringuée (crème citron, meringue et citron confit)

Macarons chocolat, ganache chocolat au lait et passion

Snobinettes de poire au vin rouge, chantilly cannelle, framboise

Tartelettes chocolat feuillantine

Financiers au coc et ananas caramélisés

Rochers coco



COFFRET PRESTIGE SUCRE

Macarons caramel fleur de sel

Tartes chocolat, ganache montée et arachide doré

Crèmeux passion et gelée de mangue sur son sablé breton

Succès noisette, ganache moelleuse au praliné, chocolat au lait croquant

Tartelettes aux myrtilles compotées, mousseline de marrons et groseilles

Choux café et cardamome

Sablés breton et citron vert, crèmeux ananas cubique et copeaux de coco



Bon de Commande à retourner à gbriard@terresdecongres.com

Société _____ Stand N° _____

Adresse _____

CP - ville - Pays _____

Nom _____ Prénom _____

Email _____ Mobile _____

	Ttc	Quantité	Total ttc
Connexion wifi individuel 24/24 pour 2 jours	60,00 €		
Connexion filaire par machine connectée	270,00 €		
Branchement électrique 3Kw 16A pour 2 jours	250,00 €		
Branchement électrique 6 Kw 30A pour 2 jours	380,00 €		
Branchement électrique 12Kw 60A pour 2 jours	505,00 €		
Rail 3 spots supplémentaire pour 2 jours	90,00 €		
Bloc 3 prises pour 2 jours	25,00 €		
Signalétique bandeau quadri 300*50cm pour stand 6m ²	245,00 €		
Signalétique bandeau quadri 400*50cm pour stand 12m ²	290,00 €		
Signalétique bandeau quadri 200x110 pour stand 24m ²	855,00 €		
Réserve 1 m ²	245,00 €		
Réserve 2 m ²	345,00 €		
Location d'un chariot thermique	sur devis		
Ménage sur stand pendant le Congrès tarif / m ² / jour	2,00 €		
Hôtesse d'accueil base 10 h	335,00 €		
Ecran led 46" (117 cm)	540,00 €		
Ecran led 55" (140 cm)	696,00 €		
Ecran led 65" (165 CM)	1 070,00 €		
Ecran led 80" (203 cm)	1 190,00 €		
PC All in One tactile 22 pouces, Windows 7, Antivol	345,00 €		
PC Portable Core I5, 4 Go Ram	290,00 €		
Ecran tactile 40 pouces avec mini PC	1 070,00 €		
Ecran tactile 55 pouces avec Mini PC	1 300,00 €		
Ipad avec pied de sol	450,00 €		
Comptoir bois 100 x 50 H 100	144,00 €		
Comptoir bois 150 x 50 H100	168,00 €		
Comptoir bois 200 x50 H 100	192,00 €		

Mange debout bois carré 65 x 65 H 110	84,00 €		
Mange debout bois carré 80 x 80 H 110	168,00 €		
Tabouret bois sans dossier 35 x 35 H 74	48,00 €		
Tabouret bois avec dossier 35 x 35 H 94	54,00 €		
Table bois carrée 80 x 80 H 74	78,00 €		
Table bois rectangle 140 x 70 H 74	72,00 €		
Chaise bois 40 x 40 H 42/75	60,00 €		
Présentoir bois 30 x 40 H 160	108,00 €		
Canapé bois confort 140 x 75 H 42/84	180,00 €		
Fauteuil bois confort 75 x 75 H 42/84	96,00 €		
Pouf bois 40 x 40 H 40	48,00 €		
Table basse bois carrée 65 x 65 H 42	72,00 €		
Table basse bois rectangle 100 x 65 H 42	84,00 €		
Commande pour le 13 septembre			
Panier repas - Dabbawala Girl Eté	28,00 €		
Panier repas - Dabbawala Boy Eté	28,00 €		
Panier repas - Dabbawala Girl Automne	28,00 €		
Panier repas - Dabbawala Boy Automne	28,00 €		
Panier Repas - l'Authentique	30,00 €		
Panier Repas - la Dernière minute	35,00 €		
Panier Repas - le Végétarien	35,00 €		
Coffret Pains mignons	58,00 €		
Coffret Classique	70,00 €		
Coffret Cabernet	77,00 €		
Coffret Merlot	84,00 €		
Coffret Viandes	77,00 €		
Coffret Terroir	70,00 €		
Coffret Fromage Classique	67,00 €		
Coffret Fromage Spécial vin	67,00 €		
Coffret mini viennoiseries	45,00 €		
Coffret Macarons St Emilion - Canelés	77,00 €		
Coffret Classique Sucré	71,00 €		
Coffret Prestige Sucré	70,00 €		
Coffret Gourmandises 32 pièces	32,00 €		
Petite corbeille de fruits - 25 pers	48,00 €		
Grande corbeille de fruits - 50 pers	75,00 €		
Abatilles plate 0,5 L	2,30 €		
Abatilles gazeuse 0,5L	2,30 €		
Abatilles plate 1 L	3,50 €		
Abatilles gazeuse 1L	4,00 €		

Jus de fruits 1l	6,00 €		
Coca cola 1,5 l (ou light)	6,00 €		
Glace à rafraîchir - 10kg	24,00 €		
Service café thermos - 10 personnes	29,00 €		
Service thé thermos - 10 personnes	29,00 €		
Crémant de Bordeaux	21,00 €		
Champagne Cristian Senez brut	35,00 €		
Champagne Mumm Cordon rouge	52,00 €		
Ch. Pouyanne rouge (Graves)	22,00 €		
Ch. Toumilon rouge (Graves)	15,00 €		
Ch. Pouyanne blanc (Graves)	17,00 €		
Ch. Léotins blanc (Entre 2 Mers)	15,00 €		
Verre gobelet jetable(x10)	7,00 €		
Verre à pieds jetable(x 12)	9,00 €		
Flûte jetable (x10)	9,00 €		
Verre à eau "Gobelet" en verre (x24)	15,00 €		
Flûte en verre (par 24)	20,00 €		
Paravent corde	48,00 €		
Nespresso (gobelet+sucre+50 dos)	162,00 €		
Recharge 50 dos+ gobelet+ sucre	112,00 €		
Commande pour le 14 septembre			
Panier repas - Dabbawala Girl Eté	28,00 €		
Panier repas - Dabbawala Boy Eté	28,00 €		
Panier repas - Dabbawala Girl Automne	28,00 €		
Panier repas - Dabbawala Boy Automne	28,00 €		
Panier Repas - l'Authentique	30,00 €		
Panier Repas - la Dernière minute	35,00 €		
Panier Repas - le Végétarien	35,00 €		
Coffret Pains mignons	58,00 €		
Coffret Classique	70,00 €		
Coffret Cabernet	77,00 €		
Coffret Merlot	84,00 €		
Coffret Viandes	77,00 €		
Coffret Terroir	70,00 €		
Coffret Fromage Classique	67,00 €		
Coffret Fromage Spécial vin	67,00 €		
Coffret mini viennoiseries	45,00 €		
Coffret Macarons St Emilion - Canelés	77,00 €		
Coffret Classique Sucré	71,00 €		
Coffret Prestige Sucré	70,00 €		

Coffret Gourmandises 32 pièces	32,00 €		
Petite corbeille de fruits - 25 pers	48,00 €		
Grande corbeille de fruits - 50 pers	75,00 €		
Abatilles plate 0,5 L	2,30 €		
Abatilles gazeuse 0,5L	2,30 €		
Abatilles plate 1 L	3,50 €		
Abatilles gazeuse 1L	4,00 €		
Jus de fruits 1l	6,00 €		
Coca cola 1,5 l (ou light)	6,00 €		
Glace à rafraichir - 10kg	24,00 €		
Service café thermos - 10 personnes	29,00 €		
Service thé thermos - 10 personnes	29,00 €		
Crémant de Bordeaux	21,00 €		
Champagne Cristian Senez brut	35,00 €		
Champagne Mumm Cordon rouge	52,00 €		
Ch. Pouyanne rouge (Graves)	22,00 €		
Ch. Toumilon rouge (Graves)	15,00 €		
Ch. Pouyanne blanc (Graves)	17,00 €		
Ch. Léotins blanc (Entre 2 Mers)	15,00 €		
Verre gobelet jetable(x10)	7,00 €		
Verre à pieds jetable(x 12)	9,00 €		
Flûte jetable (x10)	9,00 €		
Verre à eau "Gobelet" en verre (x24)	15,00 €		
Flûte en verre (par 24)	20,00 €		
Paravent corde	48,00 €		
Nespresso (gobelet+sucre+50 dos)	162,00 €		
Recharge 50 dos+ gobelet+ sucre	112,00 €		
signature date & tampon société		total ttc	
		dont tva 20%	

A régler à réception de la facture



FPInnovations



Avec le soutien de



Bon de Commande de mobilier complémentaire

Faites votre choix de mobilier, machines à café, frigo... sur www.amexpo.fr

& compléter le bon de commande ci-après et le retourner à Bordeaux@amexpo.fr

Raison Sociale :

Numéro du stand :

Adresse :

CP :

Ville :

Contact :

Email :

Tel :

Mobile :

REF	Désignation	Quantité	PU HT	Total HT

Règlement par :

- ☐ CB
- ☐ Chèque
- ☐ virement bancaire

*tout frais bancaire est à votre charge

Montant de la location HT	tarif assurance à reporter
0 à 100€.....	9€
101 à 200€.....	16€
201 à 400 €.....	28€
401 à 800€	45€
801 à 1500€.....	70€
Au-delà : 4% du montant HT	

ASSURANCE HT

TOTAL HT

TVA 20%

TOTAL TTC



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte :

AMEXPO SUD OUEST

SG BORDEAUX CHARTRONS (00372)

1 CRS B STUTTENBERG 33300 BORDEAUX

Identification nationale (RIB)

30003

00372

00027001548

51

Code Banque

Code Guichet

Numéro du Compte

Clé RIB

Identification Internationale (IBAN) - IBAN FR 76 3000 3003 7200 0270 0154 851

Identifiant International de la Banque (BIC) - SOGEFRPP

signature & cachet de l'entreprise

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

Le Palais des Congrès de Bordeaux en tant qu'Etablissement Recevant du Public est assujéti à diverses réglementations dont la liste suivante est non exhaustive :

- Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R111.19 et suivants, articles R123-2 à 55, R152-6, R152-7,
- Code de l'Urbanisme articles R111-1 ; R111-5, R111-6, R111-48, R111-49,
- Arrêté du 23 mars 1965 modifié,
- Arrêté du 18 novembre 1987 modifié, relatif aux salles d'exposition, les articles de cet arrêté sont repérés par la lettre T suivie d'un numéro d'ordre,
- Arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux salles de conférences, de réunions et à usages multiples,
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatifs aux restaurants et débits de boissons (règles ERP),
- Arrêté du 1er août 2006 relatif à l'accès des personnes handicapés,
- Arrêté du 11 septembre 2007 relatif à l'accès des personnes handicapés.

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5§3 de l'Arrêté du 18 novembre 1987 modifié. Le respect des dispositions du présent document par les exposants et locataires de stand est imposé par l'article T8.

Obligations des exposants et locataires de stand

Les exposants et locataires de stands doivent respectivement appliquer et respecter les différentes règles de sécurité présentées dans ce présent document, en plus des législations applicables.

Dès le début des travaux d'aménagements les stands peuvent faire l'objet de contrôle de la part du Chargé de Sécurité désigné par l'organisateur. Les exposants et locataires de stands ne peuvent se soustraire ou refuser ce contrôle.

Lors de la visite de réception des travaux par la CCDSA et/ou le chargé de sécurité les aménagements doivent être achevés.

Toutes dispositions doivent être prises pour que les membres de la CCDSA ou le chargé de sécurité puissent examiner l'ensemble des aménagements dans leurs détails (Examen à la discrétion des membres de la CCDSA ou du chargé de sécurité).

L'exposant ou son mandataire qualifié doit tenir à la disposition des membres de la CCDSA tout renseignement concernant les installations et les matériaux visés à l'article T 21, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.

Le Chargé de Sécurité peut apporter conseil et assistance auprès des exposants qui en feraient la demande (orale ou écrite).

L'utilisation d'équipements spécifiques peut imposer une déclaration préalable et écrite au moins 30 jours avant l'ouverture au public par l'exposant auprès de l'organisateur.

Le présent document fait l'objet d'une publicité auprès des membres de la CCDSA.

Règlementation des matériaux d'aménagement des stands (réaction au feu)

Réglementation Française

Dans le présent chapitre, en matière de réaction au feu des matériaux d'aménagements et en fonction de la réglementation française :

- M0, signifie « incombustible »,
- M2, signifie « difficilement inflammable »,
- M4, signifie « facilement inflammable ».
- M1, signifie « non inflammable »,
- M3, signifie « moyennement inflammable »,

Le classement au feu des matériaux d'aménagements est attesté par un procès-verbal de réaction au feu. Ce document délivré par un laboratoire agréé par le ministère de l'intérieur doit vous être transmis par votre fournisseur. Il est le seul garant. Une copie de ce PV doit être fournis aux équipes de vérifications de CEB, PV en cours de validé.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

EXIGENCE REGLEMENTAIRE DES MATERIAUX D'AMENAGEMENT

☑ Revêtements de sol

Tous les revêtements de sol doivent être classés MO, M1, M2 ou M3.

Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

- | | | |
|-----------------------|----------------|------------------|
| ▪ Incombustible A1 FI | ▪ M 0 A2 FI s1 | ▪ A2 FI s1/s2 |
| ▪ M 3 B FI s1/s2 | ▪ C FI s1/s2 | ▪ M 4 D FI s1/s2 |

☑ Ossature

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2.

Toutefois, les ossatures BOIS de 24 mm et plus sont admises sans protection particulière. Les ossatures bois de section inférieure à 24 mm ne sont pas classées et doivent faire l'objet d'un traitement d'ignifugation.

☑ Cloisons

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2. Les cloisons en bois ne répondant pas à ces conditions doivent être ignifugées.

☑ Revêtements des cloisons

Ils doivent être M0, M1, M2.

Sont interdits dans tous les cas, en revêtement de cloisons : les moquettes, qu'elles soient flottantes, agrafées ou collées, les plaques, panneaux ou feuilles de matière plastique expansée qui ne seraient pas au moins difficilement inflammables (M2), les agglomérés cellulodiques mous.

☑ Produits autres que sols - Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

- | | |
|--|----------------------------------|
| ▪ Incombustible A1 | ▪ M 0 A2 s1 d0 |
| ▪ M 1 A2 s1/s2/s3 d0/d1 B s1/s2/s3 d0/d1 | ▪ M 2 C s1/s2/s3 d0/d1 |
| ▪ M 3 D s1/s2/s3 d0/d1 | ▪ M 4 non gouttant D s1/s2/s3 d0 |
| ▪ M 4 Toute classe autre E d2 et F | |

Stand couvert et stand à étage

☑ Stands couverts

De manière générale, l'implantation de plafonds ou d'aménagements formant un plafond (ou d'une manière générale tout aménagement formant plafond) est strictement interdit afin de ne pas s'opposer au déversement de l'eau des sprinklers (dispositif d'extinction automatique à eau implanté sous le plafond des halls).

Toutefois des assouplissements à cette règle sont tolérés sous couvert du respect des règles suivantes : adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en mentionnant au minimum :

- | | |
|---|--|
| ▪ le numéro de stand, | ▪ sa surface brute, |
| ▪ la surface couverte, | ▪ la nature de la couverture
(plafond plein, vélum, nature de la couverture, etc.), |
| ▪ les dispositifs retenus pour la fixation, | ▪ un plan d'ensemble. |

Des éléments alvéolés genre "Clausstras" en matériaux M0, M1 ou M2 (50 % de vide minimum),

Des éléments alternés en matériaux M0, M1 ou M2 disposés en "damier" de manière à constituer un plafond largement ajouré (50 %),

Des bandes verticales en matériaux minces, M0, M1 ou M2 espacées d'au moins 20 cm,

Des bandes horizontales en matériaux M0, M1 ou M2 à condition que leur largeur ne soit pas supérieure à 1 mètre et qu'elles soient séparées par un espace libre au moins égal à la largeur des bandes, des plaques perforées en matériaux M0 ou M1 à condition que les ouvertures correspondent à 50 % de la surface des plaques, des tissus à larges mailles, n'offrant qu'une résistance limitée au passage de l'eau. Ces tissus doivent être au moins M0, M1 ou M2.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

Dans tous les cas les aménagements formant le plafond doivent être dans des matériaux non gouttant en cas d'incendie (maille supérieure ou égale à 5 mm²).

Dans tous les cas : La distance entre deux stands couverts ne doit pas être inférieure à 4 m.

Si la surface couverte est comprise entre 20 et 50 m² l'exposant doit prévoir : un extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité (extincteur fourni à la charge de l'exposant).

☑ Stand à étage

L'implantation de stand à étage est soumise à déclaration. La demande doit être adressée, au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en communiquant au minimum :

- le numéro de stand,
- sa surface brute au sol,
- la surface brute de l'étage,
- la surface de l'étage accessible au public,
- le nombre et la largeur du ou des escalier(s) d'accès,
- un plan d'ensemble,
- un plan de chaque façade,
- la nature de l'activité à l'étage,
- la copie du contrôle à l'origine du stand à étage,
- le nom du bureau de contrôle retenu pour la vérification du montage in situ,
- la date de passage du bureau de contrôle pour la vérification in situ.

Si une prestation est fournie à l'étage, la même prestation, dans les mêmes conditions de qualité doit pouvoir être fournie au rez-de-chaussée pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Le rez-de-chaussée est obligatoirement traité de façon à le rendre facilement accessible à tout le monde.

Le rez-de-chaussée comme l'étage doivent disposer de leur propre extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité.

L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est **interdit**.

Si exceptionnellement des matériels en exposition de classe 0 sont alimentés, ils doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel résiduel assigné **au plus égal à 30 mA**.

Les appareils de la classe 1 doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.

L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est **interdite**.

Les équipements électriques installés en extérieur doivent être de **classe minimale IP44**.

Installations électriques

Congrès et Expositions de Bordeaux met à disposition des exposants des coffrets électriques dit « semi permanents » afin de délivrer la puissance électrique commandée. Ces coffrets sont équipés de disjoncteurs différentiels 30 mA.

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation, possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec les règles de sécurité. Le montage doit faire l'objet d'une attestation sur l'honneur quant au respect des normes en vigueur.

Le coffret électrique semi-permanent doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand et aux équipes de sécurité incendie de CEB et de son prestataire électrique.

Les câbles souples peuvent être fixés aux aménagements provisoires des stands. Ils doivent être prévus pour une tension minimale au moins égale à 500 volts et disposés d'un conducteur de terre. Les câbles de type Scindex sont interdits.

Les socles de prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 A. Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

☑ Néons et lampes à décharge

L'utilisation de ce type d'équipement est soumise à déclaration.

Vous devez adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en précisant :

- le type d'équipement utilisé,
- la plage de haute tension,
- en fournissant la documentation technique.

Les néons (d'enseigne lumineuse par exemple) et les lampes à décharge alimentés en haute tension doivent être installés conformément aux règles de la norme NF C 15-150. Si elles sont enfermées dans les enveloppes isolantes, ces enveloppes doivent être constituées de matériaux de catégorie M3.

L'interrupteur prévu à l'article 5 de la NF C 15-150 peut être confondu avec le disjoncteur principal du coffret semi permanent.

Attention, CEB ou l'organisateur peut imposer la présence d'un extincteur 2 kg à CO₂ (dioxyde de carbone) sur le stand.

Lutte contre l'incendie

De manière générale, les aménagements ne doivent pas gêner la signalétique ou l'accès aux équipements de sécurité ce qui comprend :

- les R.I.A. (Robinet d'Incendie Armé = Lance à incendie),
- les extincteurs ou coffret d'extincteurs,
- les boîtiers d'alarme (Boîtiers rouge de 10 à 15 cm de côté),
- les commandes de désenfumage,
- les bouches et poteaux incendies (stationnement des véhicules),
- les issues de secours,
- le balisage lumineux d'évacuation.

Lorsqu'un extincteur est exigé sur un stand, l'exposant ou son mandataire doit s'assurer qu'une personne formée à son maniement est présente sur stand pendant la phase d'ouverture au public.

En cas de nécessité, les halls sont dotés d'extincteurs dont l'utilisation est du domaine public. Les RIA sont prévus et réservés aux équipes de sécurité ou au personnel de CEB dûment formé.

Pour les extérieurs, il est important de savoir que chaque cuisine est dotée au moins d'un extincteur à eau plus additif de 6 litres.

Utilisation des combustibles

On entend par « utilisation de combustibles », le fait pour un exposant, locataire de stands ou tout commettant d'utiliser, en présence du public, des matières inflammables, à usage de combustible, en combustion ou non, présentées à l'état solide, liquide ou gazeux.

☑ Autorisation

La présentation et/ou l'utilisation d'équipements avec point chaud (cheminée, piano de cuisine, friteuses, etc.) est soumise à déclaration. Cette déclaration doit être adressée au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en mentionnant au minimum :

☑ Solides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- stockage ordonné et propre,
- stockage maximal sur le stand égal à la quantité nécessaire pour le fonctionnement
- journalier avec un maximal de 0,5 stères ou 3 sacs de granulés de dérivés de bois,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand,
- stockage hors d'atteinte du public mais accessible aux équipes de sécurité.

Liste de produits interdits

Les produits suivants sont **interdits** sur les stands (sauf autorisations spéciales de la CCDSA et de CEB) :

- La distribution d'échantillons ou produits contenant un gaz inflammable
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ou irritant
- Le propane
- Gaz inhibiteur de réaction d'oxydoréduction
- Les articles en Celluloïd
- Les artifices pyrotechniques et explosifs
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure, de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone,
- Les armes à feu
- Les produits à base de nitrate d'ammonium ou de chlorate de soude
- L'acétylène, l'oxygène et l'hydrogène

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

☑ Liquides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- 10 litres de liquides inflammables de 2^e catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur ou égale à 40°),
- 5 litres de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol,
- xylène, essence de térébenthine),
- les liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont interdits,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.

Pour connaître la catégorie d'un produit, vous devez connaître le « point éclair » du liquide c'est-à-dire la température à partir de laquelle les vapeurs sont inflammables. Par mesure de commodité, vous pouvez aussi adresser une demande d'information auprès du Service Prévention et Sécurité Incendie de Congrès et Expositions de Bordeaux en fournissant les caractéristiques du produit.

☑ Gaz inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- gaz propane interdit
- tuyaux en bon état et en cours de validité
- arrêt d'urgence des fluides facilement accessible au personnel du stand et du service de sécurité incendie,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.
- butane autorisé (13 kg),
- pas de stockage de bouteilles (pleine ou vide) sur le stand,

De plus, pour les cuisines :

- extincteur 6 litres à eau + additif vérifié dans les 12 derniers mois,
- extincteur CO² vérifié dans les 12 derniers mois
- protection MO (de préférence non métallique) autour des brûleurs,
- vérification journalière des cuisines par le service de sécurité incendie.
- couverture anti-feu en bon état,

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant

Liste des aménagements soumis à déclaration

(Ce qui décore ou habille **vos** stand)

Une autorisation doit être demandée auprès de l'organisateur pour :

- exposer une machine en fonctionnement,
- utiliser des combustibles solides, liquides ou gazeux,
- construire un stand à étage,
- installer un CTS.
- disposer d'un stand couvert (mise en œuvre d'un plafond ou d'un vélum),

☑ Formulaire de déclaration

Le formulaire dûment complété doit être retourné à l'organisateur. Cette déclaration ne dispense nullement l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

☑ Cas particuliers

Vous êtes restaurateur, vous devez :

- envoyer 30 jours le plan d'occupation de la salle de restauration en précisant le cheminement principal débouchant à ses extrémités aux dégagements (largeur 1,40 m)
- veiller à ce que la salle dispose au minimum de deux sorties (de 1,40 m de large) distantes d'au moins 5 mètres (si la surface est inférieure à 500 m²)
- disposer, au comptoir, d'un extincteur 2 kg à CO₂ en cours de validité
- veiller à ce qu'un espace du comptoir soit d'une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m (comptoir « handicapés »)

Vous implantez (ou faites implanter) un CTS, vous devez :

- disposer de l'autorisation écrite de Congrès et Expositions de Bordeaux (en raison des réseaux enterrés),
- transmettre les coordonnées du monteur
- faire installer un ou des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) avec un minimum de 1 puis en fonction de la surface de la structure
- disposer au minimum d'un extincteur 6 l à eau + additif
- disposer de l'extrait de registre de sécurité

Ces règles viennent en complément des règles applicables aux aménagements réalisés à l'intérieur du CTS ou de la structure.

Liste des équipements soumis à déclaration (ce que VOUS présentez)

- machine d'exposition présentée en fonctionnement
- moteurs thermiques ou à combustion présentés en fonctionnement
- motos, automobiles, camions, bus, etc. (véhicules routiers)
- bateaux
- coque de piscine
- lasers présentés ou non en fonctionnement (dès qu'un laser est présent sur le stand)
- générateurs de fumée
- gaz combustible
- solides, liquides ou gaz inflammables
- gaz inerte (ex : hélium, azote, dioxyde de carbone, etc.)
- sources radioactives
- rayons X
- utilisation de point chaud (T° 50 °C)

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

Accessibilité des espaces aux personnes handicapées

La réglementation applicable pour l'accueil des personnes handicapées demande de prendre en compte tout type d'handicap. Pour cela, les obligations faites aux exposants et à l'organisateur évoluent d'année en année.

☒ Banque d'accueil, comptoir, guichet

Vous devez les rendre utilisables par une personne en position assise :

- hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m
- écritoire de 0,30 m de profondeur
- largeur minimale de 0,60 m
- disposer d'une source lumineuse suffisante (200 lux)

☒ Périodes d'application du présent titre

Le Code du Travail et les différentes réglementations du travail s'appliquent à chaque travailleur présent sur site et notamment en matière, d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

L'activité des périodes de « montage » et de « démontage » est assimilable à un chantier de BTP. Des règles simples et strictes de sécurité, santé et conditions de travail sont à respecter par l'ensemble de personnes présentes sur site.

☒ Présentation des risques

Afin d'informer sur les risques présents sur le site du site, Congrès et Expositions de Bordeaux a édité un document de synthèse présentant la liste (non exhaustive) des principaux risques observables lors des phases de montage/démontage des salons. Ce document est consultable auprès du Service Sécurité de Congrès et Expositions de Bordeaux.

☒ Couleur de la moquette de stand/moquette d'allée

La couleur des moquettes d'allée est définie par l'architecte du salon pour une harmonie générale. Vous devez, lors de votre réflexion sur vos aménagements prendre en compte que vous devez choisir une moquette de stand, lorsque vous avez une surélévation, d'une couleur différente et présentant un contraste important.

☒ Pente et rampe d'accès

Vous implantez votre stand en surélévation :

Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.

Règlementation applicable aux travailleurs et leurs équipements

☒ Cadre général

Il est nécessaire, pour la bonne compréhension de ce titre, d'identifier et de distinguer les trois phases d'activité liées au salon :

Le montage

C'est la période comprise entre la date d'arrivée des exposants (ou de leurs commettants) et la date de première ouverture au public.

Cette période est dédiée à l'édification des stands et aménagements propres à chaque stand.

La date de montage fait l'objet de publicité dans les différents documents transmis par l'organisateur et notamment dans le présent guide.

L'ouverture au public qui se divise en deux parties :

- Période d'ouverture réelle au public (guichets ouverts) : c'est la période comprise entre l'ouverture et la fermeture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon
- Période de fermeture de nuit : c'est la période comprise entre une fermeture et une ouverture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon, après son ouverture officielle et avant sa clôture

Le démontage

C'est la période qui suit la clôture officielle du salon et à partir de laquelle le public n'est plus admis sur le site.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB

☒ Gestion de la co-activité

Sont définies comme co-activité les phases d'un chantier faisant intervenir au moins deux entreprises simultanément dans des espaces non indépendants en matière de sécurité et/ou de santé au travail. Si les aménagements mis en place sont volumineux ou s'ils nécessitent une technicité particulière, informer par écrit l'organisateur qui veillera à la gestion de la co-activité.

☒ Utilisation d'engins spéciaux

Est assimilé à un engin spécial, tout véhicule (à moteur ou non et quelle que soit la source d'énergie) nécessitant une autorisation de conduite de l'employeur.

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier.

☒ Autorisation de conduite

Les utilisateurs d'engins spéciaux doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux (CACES) et à minima être porteurs de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur.

Chaque employeur doit informer des risques spécifiques du site et ceux liés à la co-activité. Pour cela, l'employeur peut prendre contact avec l'organisateur. Le CACES et l'autorisation de conduite doivent être en adéquation avec le type de véhicule utilisé.

☒ Entretien et vérification des véhicules

Les engins spéciaux utilisés sur le site doivent être en bon état de fonctionnement et correctement entretenus. La vérification semestrielle doit être à jour et CEB se réserve le droit d'en demander une justification ou d'interdire l'accès au site de tout véhicule ne répondant pas à ces obligations.

☒ Conduite d'engins spéciaux

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier. Il est particulièrement attiré l'attention des employeurs, exposants, locataires de stands ou commettants des risques liés à l'utilisation de ce type d'engin dans les halls en présence de personnels d'autres entreprises.

☒ Travaux dangereux

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement, il est possible de réaliser des travaux dits « dangereux ». Réalisés sous la responsabilité de l'opérateur et de son employeur, ils ne doivent pas pour autant faire prendre le moindre risque à l'environnement du poste de travail (environnement humain ou bâtimentaire).

☒ Travail par point chaud

Est défini comme travail par point chaud, les opérations de meulage tronçonnage métallique, oxycoupage, etc. ou autre opération faisant apparaître un risque d'incendie par création de source d'ignition.

Les travaux par « point chaud » doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du service de sécurité incendie. Au niveau du PC sécurité, des permis feu sont délivrés par le personnel SSIAP de CEB.

☒ Utilisation de machine-outil

L'utilisation de machine-outil est autorisée à condition de :

- disposer d'une machine en bon état
- s'assurer, avant utilisation, que les dispositifs de sécurité sont opérationnels
- disposer d'un espace suffisant pour la bonne exécution de la mission

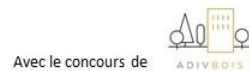
Equipements de protection individuelle (EPI)

Lorsque l'opération ne permet pas la mise en place de protection collective ou si les EPI font l'objet d'une recommandation, l'opérateur et/ou son chef d'entreprise devra disposer des EPI adaptés. Comme pour tout chantier de BTP, les personnes intervenantes sur site doivent porter une tenue adaptée au travail avec au minimum une paire de chaussure de sécurité (EN345/346/347, S1P).

En fonction de l'opération, le port d'EPI est nécessaire comme (liste non exhaustive) des gants de manutention, lunettes ou écran facial de protection, masque sur les voies aériennes supérieures (nez + bouche), baudrier et casque (au minimum EN 812 s'il n'existe pas de risque de chute d'objet), etc.

Informations complémentaires sur :

securite@bordeaux-expo.com



Votre contact avant, pendant et après le Congrès :

Gwenaëlle Briard
05 33 09 02 62
06 62 82 60 09
gbriard@terresdecongres.com